

*Affaires courantes**[Français]*

Je veux remercier cette Chambre de nous permettre cette courte déclaration qui, en même temps, permet aux partis d'opposition d'exprimer leur point de vue.

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir ce matin de prendre la parole, au nom du Bloc québécois, sur la Bosnie.

Vous me permettrez cependant de souligner que nous avons reçu, comme le disait le ministre, la copie de la déclaration ministérielle il y a une demi-heure seulement. Je pense que c'est un délai qui est très peu raisonnable.

• (1010)

Cette façon pour le moins cavalière de procéder de la part du gouvernement en dit long sur le peu de respect qu'il accorde aux règles parlementaires les plus élémentaires. La pratique parlementaire veut en effet que le ministre fasse parvenir une copie de la déclaration au moins une journée à l'avance. Ce comportement est tout à fait typique du ministre des Affaires étrangères.

C'est celui-là même qui a eu le culot, en 1990, de prétendre que le fédéralisme sert de rempart pour protéger les libertés individuelles. Il y a de quoi s'inquiéter d'entendre pareilles faussetés. C'est justement ce gouvernement fédéral libéral qui n'a pas hésité à proclamer la Loi sur les mesures de guerre, en 1970, prétendant à un état d'insurrection appréhendé au Québec pour bafouer les droits et libertés de plusieurs centaines de Québécois.

Il y a de quoi être révolté lorsqu'on prend connaissance des propos de ce ministre, qui déclarait à la Commission Bélanger-Campeau que les droits fondamentaux sont davantage exposés aux abus de pouvoir politique dans les pays qui n'ont qu'un seul palier de gouvernement. Voilà l'homme que nous avons devant nous, celui-là même qui a commis une énormité lors de son passage à New York, récemment. Il a en effet comparé la démarche hautement démocratique des Québécois en faveur de la souveraineté à la situation qui prévaut en ex-Yougoslavie.

Que voulait donc dire le ministre en déclarant, et je cite: «Nous, on ne s'est pas encore tués et entre-tués et j'espère que l'exemple de l'ex-Yougoslavie ne s'appliquera jamais au Canada»? Le ministre des Affaires étrangères et le gouvernement canadien devraient avoir honte de faire pareilles insinuations. Cette irresponsabilité du ministre en dit long sur le camp du non: l'intolérance, l'insulte et l'injure.

Quoi qu'il en soit, c'est avec le sentiment du devoir accompli que nous apprenons ce matin que le bataillon canadien présent en Bosnie ne sera pas remplacé au terme de son mandat, au mois de novembre prochain. Si le travail accompli par les Casques bleus commence à porter fruit, c'est précisément parce que nous n'avons pas abandonné nos responsabilités d'opposition officielle en cours de route.

En effet, alors que les pressions étaient très fortes pour que l'on se retire en abandonnant dans le dénuement et l'insécurité la population civile là-bas, tel que le souhaitait le Parti réformiste, par exemple, nous, du Bloc québécois, considérons au contraire que l'idée que nous nous faisons de nos obligations humanitaires exigeait que nous demeurions sur place.

Comme le disait le chef de l'opposition, dès janvier 1994, il fallait garder à l'esprit que nous devions continuer, à la mesure de nos moyens, d'assumer notre juste part des obligations que nous impose notre allégeance aux valeurs de démocratie, de paix et de justice. Aujourd'hui, nous en voyons le résultat concret. Tout indique que le conflit en Bosnie pourra se régler par entente à la table des négociations, plutôt que sur le champ de bataille par la violence et les massacres. Au nom du Bloc québécois, je tiens à rendre hommage au courage et aux sacrifices de tous nos militaires, dont plusieurs y ont laissé leur vie pour que triomphe la paix.

[Traduction]

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, je vais formuler mes observations du point de vue de l'opposition nationale.

Après trois années et demie d'excellents services, nos gardiens de la paix reviennent enfin de Bosnie. C'est merveilleux. Ils méritent toutes nos félicitations pour le très bon travail qu'ils ont fait. Durant ces années, nos gardiens de la paix ont dû travailler dans les circonstances les plus difficiles, mais ils ont toujours accompli leur devoir avec distinction.

Toutes nos troupes qui ont servi dans l'ancienne Yougoslavie peuvent compter sur les remerciements des Canadiens et des parlementaires. Nous adressons également nos plus sincères condoléances aux familles de ceux qui ont été tués au service de la paix.

Depuis plus d'un an maintenant, le Parti réformiste demande que ce jour arrive. Je veux me reporter directement à la déclaration du ministre. Je pense qu'elle renferme un message codé. Je tiens à signaler au ministre que le dernier débat à la Chambre a eu lieu le 29 mars et qu'il était alors question d'un mandat de six mois. Ce mandat a expiré à la fin de septembre. Toutefois, on l'a prolongé jusqu'en novembre sans consulter la Chambre.

• (1015)

Le ministre a déclaré que nous ferions partie d'une nouvelle force. On ignore au juste en quoi consistera cette nouvelle force. On ne nous dit rien non plus sur les critères qui régiront notre participation. Les Canadiens se posent bien des questions. Ils souhaitent qu'on y réponde et qu'on établisse également les critères dans cette enceinte.

Ces questions portent sur les coûts et la durée de l'engagement. Les Canadiens veulent aussi savoir s'il y a une paix à maintenir. Nos troupes ont-elles un mandat bien précis? Ce qu'ils souhaitent savoir surtout, c'est si nous allons participer à la prise de décisions, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'à maintenant dans l'ancienne Yougoslavie où nous nous sommes contentés de nous plier aux décisions du groupe de contact.

Nous devons nous pencher sur les Nations Unies et les réformes qui s'imposent. Je sais que le ministre s'intéresse à la question. Il faut examiner la mauvaise gestion qu'on constate au sein des Nations Unies et réfléchir aux sérieux doutes que nous avons au sujet des missions des Nations Unies, par exemple en Somalie, dans l'ancienne Yougoslavie et maintenant à Haïti, où on semble avoir beaucoup de mal à assumer le mandat prévu. Il s'agit d'établir des critères.